

Procès-verbal

Séance du 11 Avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le onze avril à dix-huit heures

Date de la convocation : le cinq avril deux mille vingt-quatre

Affichage de la convocation : le cinq avril deux mille vingt-quatre

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de M Marc SARPAUX, Maire d'Audinghen.

Sont présents : Mme ALEXANDRE Marie-Thérèse, M SALOMÉ Philippe, M CUVILLIER Xavier, Mme LEFEBVRE Aurélie, Mme FIOLET Émeline, M FRANÇOIS Gilles, Mme GRESSIER Michèle, Mme SARPAUX Sylvie

Absents excusés : M VIDAL Christophe ayant donné pouvoir à M SALOMÉ Philippe, M DUTERTE Benoit ayant donné pouvoir à M SARPAUX Marc, M MARCQ José ayant donné pouvoir à Mme SARPAUX Sylvie

Absents : M QUENU Jean-Marie, M THUEUX Marc, M PERON Yves

Secrétaire de séance : M FRANÇOIS Gilles

Après avoir constaté que le quorum est atteint : 9 présents, 12 votants, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Ordre du Jour

I – Approbation du procès-verbal de la séance du 26 février 2024

II – Compte-rendu des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal

III – Délibérations

1. Vote des comptes de gestion 2023
2. Vote des comptes administratifs 2023
3. Affectation des résultats 2023
4. Vote des taux d'imposition 2024
5. Vote des budgets 2024
6. Attribution de subventions aux associations pour l'année 2024
7. Révision des tarifs de vente de glaces au camping municipal

III – Questions diverses

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 26 février 2024, dont une copie a été adressée à chaque membre du Conseil, est soumis à approbation.

Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

Compte-rendu des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises en vertu des délégations accordées par délibération municipale du 13 octobre 2021, Monsieur le Maire fait part à l'assemblée :

- de la signature du contrat d'assurance « Villassur » avec l'assureur Groupama.
Il a été procédé, d'une part, à la mise à jour des biens assurés : superficie de certains bâtiments, ajout du city stade et de deux bâtiments supplémentaires.
D'autre part, la commune et les campings municipaux ont désormais chacun un contrat d'assurance.
Pour le camping il a été ajouté une cotisation de perte d'exploitation.

Cotisation annuelle pour la Commune : 6 147,49 € TTC

Cotisation annuelle pour les campings : 2 578,27 € TTC

Vote des comptes de gestion 2023

Délibération n°2024-04-10

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion de l'année 2023 établi par le comptable public pour le **budget annexe campings**.

Le compte de gestion retrace toutes les opérations budgétaires et non-budgétaires effectuées au titre de la gestion de l'exercice 2023.

Au niveau des opérations strictement budgétaires, le compte de gestion reprend le résultat des exercices précédents ainsi que tous les titres émis et tous les mandats de paiements ordonnancés sur l'exercice.

Budget annexe campings :

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 062203

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC BOULOGNE-SUR-MER

ETABLISSEMENT : AUDINGHEN CAMPINGS MUNICIPAUX

Résultats budgétaires de l'exercice

22900 - AUDINGHEN CAMPINGS MUNICIPAUX

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	552 453,55	550 490,16	1 102 943,71
Titres de recette émis (b)	59 692,00	358 933,84	418 625,84
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	59 692,00	358 933,84	418 625,84
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	552 453,55	550 490,16	1 102 943,71
Mandats émis (f)	20 259,35	163 253,06	183 512,41
Annulations de mandats (g)		539,50	539,50
Depenses nettes (h = f - g)	20 259,35	162 713,56	182 972,91
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	39 432,65	196 219,28	235 651,93
(h - d) Déficit			

Monsieur le Maire précise que les résultats de ce compte de gestion sont en concordance avec le compte administratif de l'exercice 2023.

Après avoir examiné les opérations retracées ci-dessus,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le compte de gestion 2023 du budget annexe campings,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le compte de gestion 2023

Adoption à l'unanimité

Délibération n°2024-04-11

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion de l'année 2023 établi par le comptable public pour le **budget principal**.

Le compte de gestion retrace toutes les opérations budgétaires et non-budgétaires effectuées au titre de la gestion de l'exercice 2023.

Au niveau des opérations strictement budgétaires, le compte de gestion reprend le résultat des exercices précédents ainsi que tous les titres émis et tous les mandats de paiements ordonnancés sur l'exercice.

Budget principal :

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 062203

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC BOULOGNE-SUR-MER

ETABLISSEMENT : COMMUNE D AUDINGHEN

ETAT : II-1

Résultats budgétaires de l'exercice

13800 - COMMUNE D AUDINGHEN

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	2 296 542,43	369 603,99	3 256 246,42
Titres de recette émis (b)	174 382,63	696 237,30	870 619,93
Réductions de titres (c)		3 088,76	3 088,76
Recettes nettes (d = b - c)	174 382,63	693 148,54	867 531,17
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	2 296 542,43	369 603,99	3 256 246,42
Mandats émis (f)	339 603,20	541 033,23	900 716,43
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	339 603,20	541 033,23	900 716,43
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		52 115,31	
(h - d) Déficit	165 300,57		113 185,26

Monsieur le Maire précise que les résultats de ce compte de gestion sont en concordance avec le compte administratif de l'exercice 2023.

Après avoir examiné les opérations retracées ci-dessus,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le compte de gestion 2023 du budget principal,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le compte de gestion 2023

Adoption à l'unanimité

Vote des comptes administratifs 2023

Délibération n°2024-04-12

Monsieur le Maire propose d'examiner le compte administratif 2023 du **budget principal** tel qu'il a été établi au vu des documents comptables remis à chaque élu et précise que le résultat de l'exercice s'établit comme suit :

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET PRINCIPAL :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	641 033,23
Recettes	693 148,54
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2023	+ 52 115,31
Report du résultat de l'exercice 2022	+ 155 432,99
RÉSULTAT DE CLÔTURE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	+ 207 548,30

INVESTISSEMENT	
Dépenses	339 683,20
Recettes <i>dont affectation résultat fonctionnement 2022 (c/1068)</i>	174 382,63
Résultat d'investissement de l'exercice 2023	- 165 300,57
Report du résultat de l'exercice 2022	+ 416 393,42
RÉSULTAT DE CLÔTURE DE LA SECTION DE D'INVESTISSEMENT	+ 251 092,85

Restes à Réaliser en dépenses d'investissement	201 317,34
Restes à Réaliser en recettes d'investissement	737 436,76
RÉSULTAT DE LA BALANCE DES RESTES À RÉALISER	+ 536 119,42

RÉSULTAT GLOBAL EXERCICE 2023	- 113 185,26
RÉSULTAT GLOBAL DE CLÔTURE 2023	+ 458 641,15
RÉSULTAT GLOBAL 2023 à affecter après prise en compte des RAR	+ 994 760,57

Monsieur le Maire précise que ces éléments sont en concordance avec le compte de gestion établi par le comptable public.

Après présentation du compte administratif 2023, Monsieur le Maire sort et ne prend pas part au vote.

Sous la présidence de Allexandre Marie-Thérèse, le Conseil Municipal, invité à se prononcer, après en avoir débattu,

- **APPROUVE** le compte administratif 2023 du budget principal

Adoption à l'unanimité

Délibération n°2024-04-13

Monsieur le Maire propose d'examiner le compte administratif 2023 du **budget annexe campings** tel qu'il a été établi au vu des documents comptables remis à chaque élu et précise que le résultat de l'exercice s'établit comme suit :

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET ANNEXE CAMPING :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	162 718,56
Recettes	358 933,84
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2023	+ 196 215,28
Report du résultat de l'exercice 2022	+ 227 890,16
RÉSULTAT DE CLÔTURE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	+ 424 105,44

INVESTISSEMENT	
Dépenses	20 259,35
Recettes <i>dont affectation résultat fonctionnement 2022 (c/1068)</i>	59 692,00
Résultat d'investissement de l'exercice 2023	+ 39 432,65
Report du résultat de l'exercice 2022	+ 285 321,55
RÉSULTAT DE CLÔTURE DE LA SECTION DE D'INVESTISSEMENT	324 754,20

Restes à Réaliser en dépenses d'investissement	0,00
Restes à Réaliser en recettes d'investissement	0,00
RÉSULTAT DE LA BALANCE DES RESTES À RÉALISER	0,00

RÉSULTAT GLOBAL EXERCICE 2023	+ 235 647,93
RÉSULTAT GLOBAL DE CLÔTURE 2023	+ 748 859,64
RÉSULTAT GLOBAL 2023 à affecter après prise en compte des RAR	+ 748 859,64

Monsieur le Maire précise que ces éléments sont en concordance avec le compte de gestion établi par le comptable public.

Après présentation du compte administratif 2023, Monsieur le Maire sort et ne prend pas part au vote.

Sous la présidence de Allexandre Marie-Thérèse, le Conseil Municipal, invité à se prononcer, après en avoir débattu,

- **APPROUVE** le compte administratif 2023 du budget annexe campings

Adoption à l'unanimité

Affectation des résultats 2023

Délibération n°2024-04-14

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice précédent, en section d'investissement ou de fonctionnement du budget primitif de l'année suivante.

Le compte administratif 2023 du **budget annexe campings** présente un résultat de clôture excédentaire pour la section de fonctionnement de **424 105,44 €**.

Il est proposé d'affecter ce résultat au budget primitif 2024 en section de fonctionnement au compte 002 / excédent antérieur reporté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2023 au compte 002/excédent antérieur reporté du budget primitif 2024.

Adoption à l'unanimité

Délibération n°2024-04-15

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice précédent, en section d'investissement ou de fonctionnement du budget primitif de l'année suivante.

Le compte administratif 2023 du **budget principal** présente un résultat de clôture excédentaire de **207 548,30 €** pour la section de fonctionnement.

Il est proposé d'affecter ce résultat au budget primitif 2024 en section de fonctionnement au compte 002 / excédent antérieur reporté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2023 au compte 002/excédent antérieur reporté du budget primitif 2024.

Adoption à l'unanimité

Vote des taux d'imposition 2024

Délibération n°2024-04-16

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 1111-2, L 2121-29, L 2311-1 et suivants, L 2331-3 et L 2331-11,

Vu le Code Général des impôts, notamment ses articles 1636 B sexies et suivants,

Considérant la nécessité de voter les taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2024,

Considérant la suppression de la taxe d'habitation complètement effective au 1^{er} janvier 2023,

Considérant qu'à compter de l'année 2023, le pouvoir de vote de taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) est rétabli pour les communes,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, **DÉCIDE** d'appliquer les taux de la fiscalité directe communale pour l'année 2024, comme suit (taux inchangé par rapport à 2023) :

	Taux 2024
Taxe foncière bâtie (TFB)	31,47%
Taxe foncière non bâties (TFNB)	21,54%
Taxe d'habitation (TH)	16,47%
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	18,77%

Adoption à l'unanimité

Vote des budgets 2024

Délibération n°2024-04-17

Suite à la réunion de la commission des finances qui s'est tenue le 26 mars 2024, Monsieur le Maire présente le projet de Budget Primitif 2024 du **budget principal de la commune**.

Il est présenté en euros par chapitre et s'équilibre par section comme suit :

Section fonctionnement

Dépenses			Recettes		
011	Charges à caractères général	325 460,30	002	Excédent reporté	207 548,30
012	Charges de personnel, frais assimilés	411 000,00	013	Atténuations de charges	2 700,00
014	Atténuations de produits	78 806,00	70	Produits services, domaine et ventes diverses	83 777,00
65	Autres charges de gestion courante	108 600,00	73	Impôts et taxes	33 629,00
			731	Fiscalité locale	505 414,00
66	Charges financières	4 100,00	74	Dotations et participations	158 704,00
			75	Autres produits de gestion courante	35 000,00
023	Virement à la section d'investissement	100 000,00	77	Produits exceptionnels	1 194,00
	Total Dépenses	1 027 966,30		Total Recettes	1 027 966,30

Section d'investissement (y compris RAR)

Dépenses			Recettes		
20	Immobilisations incorporelles	13 100,00	001	Solde d'exécution reporté	251 092,85
			13	Subvention d'investissement	1 058 387,01
21	Immobilisations corporelles	615 038,87	10	Dotation, fonds divers et réserves (hors 1068)	64 805,10
23	Immobilisations en cours	862 926,09	024	Produits des cessions d'immobilisations	50 580,00
16	Emprunts et dettes assimilées	33 800,00	021	Virement de la section de fonctionnement	100 000,00
	Total Dépenses	1 524 864,96		Total Recettes	1 524 864,96

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, après délibération et consultation des divers documents budgétaires,

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2024 du budget principal de la commune,
- **CHARGE** Monsieur le maire de l'exécution de la présente délibération

Adoption à l'unanimité

Monsieur le Maire précise que la priorité sera donnée à la rue du Fort pour ce qui concerne les travaux de voirie prévus au budget.

Délibération n°2024-04-18

Suite à la réunion de la commission des finances qui s'est tenue le 26 mars 2024, Monsieur le Maire présente le projet de Budget Primitif 2024 du **budget annexe campings municipaux**.

Il est présenté en euros par chapitre et s'équilibre par section comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses			Recettes		
011	Charges à caractères général	177 640,00	002	Excédent reporté	424 105,44
012	Charges de personnel, frais assimilés	303 856,75			
65	Autres charges de gestion courante	46 000,00	70	Ventes produits fabriqués, prestations	300 000,00
66	Charges financières	80,00			
67	Charges exceptionnelles	6 100,00	77	Produits exceptionnels	1 903,50
023	Virement à la section d'investissement	118 443,00			
042	Opérations ordre transfert entre section	73 889,19			
	Total Dépenses	726 008,94		Total Recettes	726 008,94

Section d'investissement

Dépenses			Recettes		
21	Immobilisations corporelles	511 186,39	001	Solde d'exécution reporté	324 754,20
			021	Virement de la section d'exploitation	118 443,00
16	Emprunts et dettes assimilées	5 900,00	040	Opérations ordre transfert entre section	73 889,19
	Total Dépenses	517 086,39		Total Recettes	517 086,39

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, après délibération et consultation des divers documents budgétaires,

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2024 du budget annexe campings municipaux,
- **CHARGE** Monsieur le maire de l'exécution de la présente délibération

Adoption à l'unanimité

Attribution de subventions aux associations pour l'année 2024

Délibération n°2024-04-19

Suite à la réception des dossiers de demandes de subventions, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions aux associations reprises ci-dessous, pour l'année 2024.

Il rappelle qu'un conseiller municipal, même simple adhérent à une association, peut être considéré comme intéressé à l'affaire s'il participe à une délibération allouant une subvention de la commune à ladite association. Les conseillers municipaux doivent ainsi s'abstenir de participer au vote d'une subvention pour l'association dans laquelle ils sont intéressés.

Subventions aux associations 2024 proposées au vote				
Associations	Propositions 2024	Elus ne prenant pas part au vote	Nombre de votants	Vote
Association Sports et Détente	230,00 €	LEFEBVRE Aurélie	11	Unanimité
Association Jeunes Sapeurs-Pompiers	50,00 €		12	Unanimité
Association Comité local ACPG	50,00 €		12	Unanimité
Association Vie libre	50,00 €		12	Unanimité
Association Actishop	100,00 €	SALOMÉ Philippe	11	Unanimité
Association club des aînés	230,00 €		12	Unanimité
Association des plaisanciers d'Audinghen	1 730,00 €	FRANÇOIS Gilles GRESSIER Michèle	10	Unanimité

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** d'allouer aux associations, les montants tels que proposés dans le tableau ci-dessus, au titre de l'exercice 2024, sous réserve de la présentation d'un dossier complet
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2024,
- **CHARGE** Monsieur le Maire des formalités administratives et financières.

Révision des tarifs de vente de glaces au camping municipal

Délibération n°2024-04-20

Monsieur le Maire propose de revoir les tarifs des glaces en bâtonnets vendus au bureau d'accueil du camping municipal du Musée comme suit :

- Calippo et Twister 2,50 € TTC
- Magnum 3,00 € TTC
- Haribo Pushup 2,50 € TTC

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, **ACCEPTE** les tarifs des glaces en bâtonnets présentés ci-dessus.

Adoption à l'unanimité



Questions diverses



L'ordre du jour étant épuisé et aucun Conseiller Municipal ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19h40.

FEUILLET DE CLÔTURE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2024

Article R 2121-9 du CGCT : Chaque feuillet clôturant une séance rappelle les numéros d'ordre des délibérations prises et comporte la liste des membres présents et une place pour la signature du maire et du ou des secrétaires de séance.

Délibérations prises au cours de la séance :

N° d'ordre	Objet des délibérations
2024-04-10	Vote des comptes de gestion 2023 Budget annexe campings
2024-04-11	Vote des comptes de gestion 2023 Budget principal
2024-04-12	Vote du compte administratif 2023 Budget principal
2024-04-13	Vote du compte administratif 2023 Budget annexe campings
2024-04-14	Affectation des résultats Budget annexe camping
2024-04-15	Affectation des résultats Budget principal
2024-04-16	Vote des taux d'imposition des taxes locales 2024
2024-04-17	Vote budget primitif 2024 Budget principal
2024-04-18	Vote budget primitif 2024 Budget annexe campings municipaux
2024-04-19	Vote attributions subventions associations 2024
2024-04-20	Révision tarifs des glaces camping municipal du Musée

Nombre de membres présents ayant pris part aux votes des points à l'ordre du jour : 9

Marc Sarpoux, Maire

Marie-Thérèse Alexandre, 1^{re} adjointe

Philippe Salomé, 2^{me} adjoint

Navier Cuwillier, 3^{me} adjoint

Aurélien Lefebvre, conseillère municipale

Emeline Fiolet, conseillère municipale

Gilles François, conseiller municipal

Michèle Gressier, conseillère municipale

Sylvie Sarpoux, conseillère municipale

Le secrétaire de séance,

Gilles François

Le maire,

Marc Sarpoux